



## **SÉANCE DU 09 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2018

**Nombre de conseillers :**

- en exercice :	15
- présents :	13
- votants :	14

**Présents :** Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Paul PANICAUD, Marion AUBRUN, Franck BAYARD, Brigitte COUSSAY, Sébastien BOURGOIN, Aurélie MUTEL, Jean-Joël BRUNET, Michel GUEDON, Nathalie TEXIER, Patrick LAURENT, Françoise TOURAINE.

**Absents excusés :** Catherine MARTINEAU, Franck RIGAUD.

**Pouvoir :** Catherine MARTINEAU donne pouvoir à Franck BAYARD.

**Participait à la réunion :** Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Sébastien BOURGOIN a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté, à l'unanimité, sans observation.

### **N° D2018\_17 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2018.**

Monsieur le Maire, présente pour le budget 2018, les diverses demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue les subventions suivantes, à l'unanimité :

<b>SUBVENTIONS 2018 COMPTE 6574</b>			
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>Subventions attribuées 2017</b>	<b>Demandes subventions 2018</b>	<b>Subventions 2018 attribuées</b>
Association Locale d'Aide à domicile	987,00	987,00	987,00
Amicale sportive de Pouillé-Tercé	1 000,00	1 000,00	500,00
Asso. Départ. des Combat section Pouillé Tercé	110,00	120,00	120,00
APE	500,00	500,00	500,00
Badminton Vienne et Moulière	-	-	-
Badmixton	-	200,00	200,00
Banque Alimentaire de la Vienne *	136,00	-	170,00
La Boule Tercéenne	-	-	-
Country-Plaisir	-	600,00	600,00
Entente Avicole	-	-	-
Entente Pongiste de Tercé St Julien l'Ars	800,00	1 000,00	1 000,00
Entente pongiste Tournoi solidaire	500,00	500,00	500,00
Fonds Solidarité Logement Dépt Vienne*	160,00		170,00
G.I.C. Perdrix des 4 Communes	400,00	-	-
Gymnastique Volontaire de Tercé	200,00	-	-
ASSOCIATION "Les Doigts de Fées"	200,00	-	200,00
Les Enfants de St Julien l'Ars*	170,00	-	170,00
Secours catholique Chauvigny*	100,00	-	170,00
SPA	114,00	114,00	114,00
Terc'Anim	1 200,00	1 000,00	1 000,00
Tercé Détente Loisirs	400,00	-	-
Club Informatique de Jardres-Pouillé-Tercé	200,00	200,00	200,00
Union Sportive Chauvinoise Cycliste	250,00	-	-
Association cantonale U.S.E.P.	136,00	-	136,00
Vienne et Moulière Solidarité	300,00	500,00	500,00
A.C.C.A de Tercé	-	300,00	150,00
<b>Subvention non attribuée</b>	-	-	1 113,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 863,00</b>	<b>7 021,00</b>	<b>8 500,00</b>

\* Base 2018 du nombre d'habitants : 1 137.

\* Montant attribué par habitant : 0.15 €.

## **N° D2018\_18 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNE 2017.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, dressé par le trésorier municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune.

## **N° D2018\_19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET COMMUNE.**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget général de la commune pour l'exercice 2017. Celui-ci se résume comme suit :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	Dépenses : Prévu :	947 473.80
	Réalisé :	792 990.55
	Recettes : Prévu :	947 473.80
	Réalisé :	1 044 200.47
<b><u>Investissement :</u></b>	Dépenses : Prévu :	662 199.70
	Réalisé :	547 870.20
	Recettes : Prévu :	662 199.70
	Réalisé :	554 167.40

### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Fonctionnement :	251 209.92
Investissement :	6 297.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, par 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le compte administratif présenté ci-dessus.

## **N° D2018\_20 – RÈGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNE 2018.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de régler les quatre factures d'investissement suivantes avant le vote du budget 2018 :

- Facture « BEAUCHESNE » d'un montant TTC de 1 385.78 € correspondant au Décompte Général et Définitif du lot 06 « Plomberie », à mandater au compte : 21312, dans l'opération numérotée 0173, dont l'inventaire sera 21312-2014-1.
- Facture « VIVAL » n° 35 d'un montant TTC de 662.63 € correspondant à l'achat d'arbres pour la création d'un arboretum, à mandater au compte : 2121, dans l'opération numérotée 0152, dont l'inventaire est 2121-2018.
- Facture « SERVI HOTEL » n° FA18-01-0003873 d'un montant TTC de 847.94 € correspondant au remplacement du compresseur de la cellule de refroidissement de la cantine scolaire, à mandater au compte : 2184, dans l'opération numérotée 0152, dont l'inventaire est 2184-2009-4.
- Facture d'avance sur travaux « RAITIERE Thierry » n° A18 03 01 d'un montant de 404.30 € correspondant à la création de la nouvelle enseigne de l'école communale, à mandater au compte : 21312, dans l'opération numérotée 0173, dont l'inventaire est 21312-2014-1.

Le budget 2018 n'étant pas encore voté et n'ayant pas ou plus de restes à réaliser sur les comptes appropriés, le conseil municipal doit s'engager à prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2018 afin de régler ces factures au plus vite et régulariser la situation comptable par la suite.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le règlement des factures concernées et s'engagent à prévoir les crédits nécessaires correspondant au budget 2018 de la commune.

## **N° D2018\_21 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (C.U.I.) s'achève le 20 mars 2018.

L'accroissement du travail étant toujours ressenti actuellement dans les services techniques, le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 12 mois.

Il précise que l'agent est et sera toujours sollicité dans le cadre des actions de formation proposées par la commune à l'ensemble du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et accepte :

- de renouveler la convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CUI / PEC pour une durée de 12 mois,
- d'en déposer la demande auprès des services de Pôle Emploi pour acceptation,
- de signer la convention et le contrat concernés,
- de signer toutes les autres pièces nécessaires à l'établissement de ce dossier.

## **N° D2018\_22 – RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL PACCTE PAR GRAND POITIERS.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Grand Poitiers a mis à disposition de la commune le logiciel PACCTE pour la gestion administrative des arrêtés de voirie, d'une part, en collaboration « Communauté urbaine – Commune », et d'autre part pour les besoins propres de la commune pour la prise d'arrêtés de circulation et d'autorisations de stationnement.

Pour cadrer l'utilisation du logiciel PACCTE par les communes, un règlement de mise à disposition a été élaboré et adopté par le conseil communautaire.

Conformément à l'article 2 de ce règlement, il revient à la commune d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la mise à disposition du logiciel par Grand Poitiers et respecter les articles du règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- solliciter la mise à disposition du logiciel PACCTE (LITTERALIS) auprès de Grand Poitiers Communauté urbaine,
- signer toutes les pièces nécessaires à cet effet,

Et s'engage à respecter le règlement de mise à disposition, ci-joint.

## **N° D2018\_23 – ATTRIBUTION D'UN NOM À L'ÉCOLE COMMUNALE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en relation avec l'inauguration de l'école communale suite aux travaux récemment réalisés, il est envisagé d'attribuer un nom à l'établissement scolaire.

Il propose ainsi le nom d'Etienne BUREAU pour honorer le premier directeur de cette école de 1882 à 1889. Afin de justifier ce choix, il évoque l'histoire de la création de l'école :

- Le 5 février 1878 (3 ans avant les lois « Jules Ferry » de 1881 - 1882), le conseil municipal déclare :

*« ... difficile qu'une même personne puisse s'occuper d'instruction avec 80 enfants, tous de la commune, entassés dans un appartement de 40 m<sup>2</sup> »*

*« ... prend dès aujourd'hui l'engagement de faire construire le plus tôt possible un double établissement qui comprendra, les deux institutions (écoles garçons et filles) avec cours, jardins, entrées séparées, et logements distincts pour l'instituteur et l'institutrice »*

- Etienne BUREAU, instituteur à Tercé (1877-1889), établit alors les plans présentés au conseil municipal le 11 mai 1878.
- Le 20 novembre 1881, le conseil remercie Etienne BUREAU pour son travail : plan, suivi du chantier, établissement du décompte des travaux adopté le 29 mai 1882 et signé le 12 juillet 1882.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et décide d'attribuer le nom d'Etienne BUREAU à l'école communale.

## **N° D2018\_24 – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE BAIL DU 13 OCTOBRE 2017 AVEC FREE MOBILE.**

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2017 ;*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conclu un contrat de bail avec Free Mobile pour l'installation d'un relais au niveau du stade.

Après une étude approfondie du dossier, il s'est avéré que l'emplacement choisi présentait quelques inconvénients.

C'est pourquoi, après consultation de la mairie et discussion avec Free mobile, un nouvel emplacement, proche du premier mais plus adéquat, a été proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, le nouvel emplacement proposé et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de bail du 13 octobre 2017 et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

### **☞ SUJETS DIVERS :**

- **Bâtiments :**

- Ecole : Christine POLO rappelle au conseil municipal que la classe de Mélisande a été remise en état par les agents communaux (peintures, armoire intégrée). Seul le sol n'a pas été prévu dans les travaux alors qu'il est également en mauvais état.

Un devis a été demandé pour l'achat d'un balatum que les agents poseraient eux-mêmes.

La dépense s'élèverait à environ 1 500 € TTC. Le conseil municipal est favorable à cet achat afin de finaliser la remise en état de cette classe.

- Médiathèque : Christine POLO fait part du diagnostic et du devis concernant l'acoustique dans la salle de conférence de la médiathèque.

Une partie du problème pourrait être produit par le fonctionnement de la climatisation. Il faudrait commencer par l'éteindre pour voir si l'acoustique est meilleure sans son utilisation.

Afin d'améliorer la situation, le cabinet d'étude Gantha de Poitiers propose la pose d'un faux-plafond très absorbant (environ 20 m<sup>2</sup>) pour un montant de 1 400 € HT et la pose d'un habillage mural très absorbant (environ 20 m<sup>2</sup>) pour un montant de 8 400 € HT soit un total de 9 800 € HT (11 760 € TTC).

Christine POLO propose de réaliser la pose du faux-plafond dans un premier temps et voir si l'acoustique s'est améliorée. Si cette dernière n'est pas encore suffisante, l'habillage mural serait réalisé lors du prochain budget.

- Mairie : Christine POLO présente le devis de l'entreprise Vienne Miroiterie pour l'achat et la pose d'une porte vitrée entre l'accueil et le secrétariat de mairie. Cette porte est nécessaire dans certaines situations afin de conserver la situation privée des administrés et des affaires de la commune lors de l'ouverture au public. Le devis s'élève à 1 844.58 € TTC (porte sur mesure). Le conseil municipal est favorable pour inscrire cette somme au budget 2018.

- Jeunes :

Franck BAYARD demande aux membres du conseil municipal des idées pour le chantier jeunes de cet été. Christine POLO propose de réaliser des jeux de sol dans la cour de l'école.

- Bilan de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs 3/17 ans :

Franck BAYARD fait part du bilan 2017 espace enfance et espace ados.

Les chiffres pour l'Espace enfance : 248 familles dont 4% de Tercé soit 10 familles.

30 enfants de primaire et 25 de maternelle tous les mercredis.

50 enfants environ pendant les petites vacances et 65 pendant l'été.

4676 repas servis.

Grand Poitiers remet en question le service des repas ainsi que les normes d'hygiène.

Les chiffres pour l'Espace ados : 169 jeunes inscrits dont 1 seul de Tercé.

68% de collégiens et 20% des écoles.

10 jeunes tous les samedis et 15 pendant les vacances scolaires.

Le local de Saint Julien l'Ars pose problème au niveau de l'espace et de l'aménagement.

Les normes pour l'accueil des jeunes en situation de handicap ne sont pas conformes.

Les séjours et chantiers jeunes sont toujours organisés.

L'intégration dans Grand Poitiers ne change en rien le fonctionnement de cet accueil.

Le diagnostic Enfance sera présenté le 13 mars 2018 par Grand Poitiers.

Le partenariat avec la Ligue de l'Enseignement s'achève en 2019. Un appel d'offre sera réalisé pour la suite.

- Commission culture de Grand Poitiers :

Christian RICHARD fait part de la réunion de la commission Culture de Grand Poitiers qui a eu lieu le 5 mars 2018. Tous les Maires de l'ancienne communauté de communes Vienne et Moulière y avaient été invités.

- Prévisions budgétaires 2018 :

Christian RICHARD présente deux devis dont les dépenses seraient à prévoir en 2018.

- Mise à jour de la plaque du mandat des Maires de la commune : Devis de Denis HERAULT d'un montant de 293.52 €

- Contrôle du défibrillateur par la société « 4 minutes pour 1 vie » pour un montant de 464.40 € TTC. Cette dernière a précisé que notre modèle de défibrillateur n'est pas conçu pour être installé à l'extérieur, sans abri. Il faudrait le déplacer ou prévoir l'acquisition d'un autre modèle afin d'être conforme à la réglementation. La société nous conseillera lors de son intervention pour le contrôle de notre défibrillateur actuel.

- **Relais Orange :**

Christian RICHARD indique aux conseillers que le choix de l'emplacement du pylône Orange doit être défini. A priori, son implantation au stade pose des difficultés. Les membres du conseil proposent le coin pêche. Il faut approfondir le dossier avec le technicien d'Orange.

- **Associations communales de badminton :**

Franck BAYARD informe le conseil municipal que la dernière rencontre entre les deux associations communales de badminton aura lieu en mars.

Il demande si la commune doit être présente afin de connaître l'avenir de ces deux associations. Serait-il possible qu'elles fusionnent ? Le créneau horaire des entraînements sera-t-il mieux adapté la saison prochaine ?

- **Méningite :**

Deux cas de méningite ont été signalés dans le regroupement. Il s'agit de deux élèves de Jardres dont un habite Tercé.

Il n'y a pas eu beaucoup de communication sur ce sujet qui reste néanmoins très grave.

- **S.I.V.O.S. :**

Christine POLO informe les conseillers que deux commissions ont été créées au sein du syndicat : une pour le PEdT et l'autre pour l'évolution du S.I.V.O.S.

Les membres du conseil intéressés peuvent en faire partie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée  
à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes et les membres présents ont signé.

- N° D2018\_17 – Attribution des subventions communales 2018,
- N° D2018\_18 – Approbation du compte de gestion du budget Commune 2017,
- 
- N° D2018\_19 – Approbation du compte administratif du budget Commune 2017,
- N° D2018\_20 – Règlement des factures d’investissement sur le budget Commune 2018,
- N° D2018\_21 – Renouvellement de la convention dans le cadre du Contrat Unique d’Insertion / Parcours Emploi Compétences,
- 
- N° D2018\_22 – Règlement de mise à disposition du logiciel PACCTE par Grand Poitiers,
- N° D2018\_23 – Attribution d’un nom à l’école communale,
- N° D2018\_24 – Avenant n°1 au contrat de bail du 13 octobre 2017 avec Free mobile.

Christian RICHARD	
Brigitte COUSSAY	
Jean-Paul PANICAUD	
Franck BAYARD	
Sébastien BOURGOIN	
Michel GUEDON	
Aurélie MUTEL	
Patrick LAURENT	
Nathalie TEXIER	
Jean-Joël BRUNET	
Franck RIGAUD	Absent excusé
Françoise TOURAINÉ	
Catherine MARTINEAU	Absente excusée
Marion AUBRUN	
Christine POLO	